

Département de
CHARENTE MARITIME

Arrondissement de
LA ROCHELLE

Canton de
ST MARTIN DE RÉ

Centre Communal
D'Action Sociale
LE BOIS PLAGES EN RÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à 15h00, la Commission Administrative, dûment invitée à se prononcer, sous la présidence de Madame Dominique PERLADE.

Nb de membres en exercice : 9
Présents : Mmes : DURAND, BUAT, DUPEUX,
LAVERGNE, PERLADE.
Mr CHATIN
Absents excusés : Mr JUIN, Mme BORDIER
Ont donné un pouvoir : Mme BOUHIER
Date de convocation : 05 janvier 2024
Nb de membres en exercice : 9
Nb de membres présents ou représentés : 7

2024 – n°1- 1 – DON Rotary Club Ile de Ré

Madame la vice-présidente informe l'Assemblée que le Rotary Club Ile de Ré a décidé l'octroi d'un don en faveur du CCAS à hauteur de 1 000.00 € le 14 novembre 2023.

L'article L.2242-3 du Code Général des Collectivités Locales autorise les établissements publics communaux à accepter ou refuser par délibération les dons et legs qui leur sont faits.

Il est proposé d'accepter le don pour un montant total de 1000.00 €.

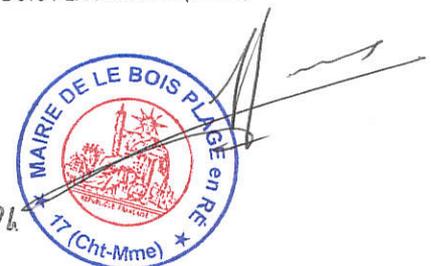
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres consultés :

- Accepte le don du Rotary Club Ile de Ré ;
- Précise que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Bois Plage en Ré, le 18/01/2024.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Gérard JUIN.

C.C.A.S
LE BOIS PLAGES EN RÉ (17580)



Affiché le 14 FEV. 2024

TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211700513 – 2024 01 18
DEL. 18 01 2024 01 -- DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 16/02/2024